



*Ministero del Lavoro
e delle Politiche Sociali*



Intervention de Roberto Maroni,
Ministre du Travail et des Politiques Sociales

*Rencontre de la Troika Sociale
avec les partenaires sociaux et les organisations
non gouvernementales*

Conseil informel des Ministres du Travail et des Affaires Sociales

Varese, 10 juillet 2003

Madame le Commissaire,

Chers Collègues,

Représentants et amis des partenaires sociaux et des organisations non gouvernementales,

La réunion d'aujourd'hui, conformément à la tradition, anticipe la session informelle du Conseil des Ministres du Travail et des Affaires Sociales qui se tiendra demain, avec la participation de plus de 30 Ministres. En effet, aux 15 pays qui font déjà partie de l'Union, viendront s'ajouter les 10 pays en voie d'adhésion, plus les 3 pays (Roumanie, Bulgarie, Turquie) qui pourront en faire partie au cours des années à venir, et 3 autres pays qui ont demandé de participer en qualité d'observateurs (Croatie, Suisse, Norvège).

Aujourd'hui, donc, une occasion importante est donnée aux partenaires sociaux et aux associations non gouvernementales d'exprimer leurs réflexions et leurs observations, car j'ai l'intention de rapporter les résultats de ces débats lors de la réunion du Conseil de demain.

Comme vous le savez, sur la base du rapport de la Présidence et des documents que nous vous avons transmis, nos débats seront consacrés aux moyens de renforcer le rôle du Conseil pour l'Emploi et les Affaires

Sociales et des politiques sociales dans les politiques économiques de l'Union Européenne, compte tenu des Conclusions du Conseil de Printemps, qui ont décidé ce que nous avons appelé la synchronisation des politiques économiques et des politiques pour l'emploi.

J'entends par là, en particulier, la Communication de la Commission du 27 mai sur le renforcement du processus de Lisbonne pour ce qui concerne la rationalisation des politiques de protection sociale, ce qui, comme vous le savez, signifie politiques de l'inclusion, politiques de la santé, politiques de la sécurité sociale.

Les politiques de la sécurité sociale et les politiques de l'inclusion doivent tout particulièrement faire l'objet de notre attention. Sur l'une et l'autre, Gouvernements et Ministres du Travail et des Affaires Sociales, d'une part, partenaires sociaux et organisations non gouvernementales de l'autre, ont de lourdes responsabilités. En effet, les politiques sociales ne dépendent pas seulement de l'action des Gouvernements, mais aussi des comportements et des pratiques des partenaires sociaux et des autres organisations de la société civile.

Nous devons tous adopter une attitude plus active, plus cohérente avec les objectifs généraux, en favorisant des

politiques de vieillissement actif, des actions pour la permanence sur le marché du travail des travailleurs dits anciens, des interventions pour l'intégration économique et sociale des sujets les plus défavorisés.

Il est évident qu'il s'agit de sphères qui restent pleinement du ressort des Etats Nationaux, mais pour lesquelles il apparaît nécessaire de mettre au point et d'intensifier une coordination européenne, en utilisant la méthode de coordination ouverte que nous avons déjà expérimentée avec de grands résultats positifs pour les politiques du travail et de l'emploi depuis Luxembourg. La Présidence a l'intention, se basant sur la discussion d'aujourd'hui avec vous et sur celle de demain avec nos collègues Ministres, de présenter une Résolution au Conseil des Ministres d'octobre, en vue de soutenir et d'accélérer le processus de synchronisation des politiques sociales avec les politiques de l'emploi et avec les politiques économiques.

Les défis que devra relever l'Union Européenne au cours des prochaines années sont complexes et difficiles. Les changements démographiques, entre autres surtout le vieillissement de la population, la mondialisation et la nécessité d'être compétitifs au niveau international, une organisation du travail qui subit des mutations continues, sont parmi les plus significatifs. Ces défis, l'Europe et tous

ses acteurs sont appelés à leur faire face par des actions structurelles qui permettront de conjuguer les raisons de la compétitivité avec celles de l'inclusion sociale.

Les politiques sociales sont un facteur de compétitivité: elles doivent donc avoir une place autonome visible dans les politiques économiques, et une importance égale dans les processus de formation des décisions. Voilà pourquoi le rôle des politiques sociales dans l'interaction vertueuse prévue par le Conseil de Lisbonne doit être renforcé et voilà pourquoi aujourd'hui nous vous demandons, à vous les représentants des partenaires sociaux et des organisations non gouvernementales, d'offrir votre importante contribution à la définition la meilleure possible d'un cadre de référence plus efficace des politiques de sécurité sociale, de l'inclusion sociale et des politiques d'assistance

Nous discuterons ces thèmes aujourd'hui et demain en toute liberté et sans autre contrainte que celle de la durée des interventions.